



a qui appartient les notes personnelles

Par **mznmzn**, le **15/01/2012** à **08:41**

Bonjour, J'aimerais savoir à qui appartient les notes personnelles que je prends informatiquement dans le cadre de mon travail ? (des notes techniques, qui me permette de suivre un historique, au quel j'ajoute mes commentaires).
ces notes peuvent _elles êtres réclaté par mon hiérarchique ou entreprise ?
merci de votre réponse, cordialement mznmzn.

Par **Claralea**, le **16/01/2012** à **17:32**

Si vos notes sont écrites sur un support de travail (comme un listing par exemple), elles appartiennent logiquement à la société

[citation](des notes techniques, qui me permette de suivre un historique, au quel j'ajoute mes commentaires).[/citation]

Toutes ces actions font parties de votre poste, vos commentaires sont en rapport direct avec votre travail et n'ont rien de personnels puisque faites pendant votre temps de travail sur un support de la société

Je ne suis absolument pas affirmative, c'est juste une réflexion qui me parait logique, mais tout n'est pas toujours logique :)

Un membre du forum spécialisé dans les droits du travail vous répondra mieux que moi